

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Wormox
- **Code du produit:** 100577
- **Numéro d'enregistrement** W-7580
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Organismes vivants (bactéries)
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel. +41 (0)62 746 80 00  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**  
Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel. +41 (0)62 746 80 00  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Tox Info Suisse  
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
Contient du *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.
- **2.3 Autres dangers**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**  
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2023

**Nom du produit:** Wormox

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges**
**Description:**

Poudre mouillable (WP) avec 375 g/kg *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* souche EG 2348 / 32000 IU/mg (CAS 68038-71-1, EINECS 614-245-1)

**Composants dangereux:**

CAS: 78-66-0	3,6-diméthyl-oct-4-yne-3,6-diol	1,5-2,5%
EINECS: 201-131-8	⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 68038-71-1	<i>Bacillus thuringiensis</i> subsp. <i>kurstaki</i> , souche EG 2348	37,5%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Remarques générales:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtement.

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Une douche oculaire doit être installées dans la poste de travail.

**Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Manifestations allergiques

Contact avec la peau : rougeur, brûlure, démangeaisons

Contact avec les yeux : rougeur, brûlure, larmes

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

*Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki* (Btk), souche EG 2348, est sensible à un large éventail d'antibiotiques couramment utilisés en médecine humaine et vétérinaire. La souche Btk EG 2348 est intrinsèquement résistante à l'Ampicilline et à la Pénicilline G et est sensible au Chloramphénicol, Clindamycine, Erythromycine, Gentamicine, Kanamycine, Streptomycine, Tétracycline et à la Vancomycine. La souche n'est pas multirésistante.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>)

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2023

**Nom du produit:** *Wormox*

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Veiller à une aération suffisante.  
Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Suivez les instructions de l'utilisation exactement.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Interdire l'accès aux enfants.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Température de stockage recommandée : 20°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Produit phytosanitaire  
Produit destiné à l'agriculture.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2023

**Nom du produit:** Wormox

(suite de la page 3)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Des fontaines d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité doivent être disponible.
- **Protection respiratoire:**  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Demi-masque particules avec filtre FFP3 à la norme DIN EN 149.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
(EN 374)

- **Matériau des gants**  
Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,3$  mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(EN 166)

- **Protection du corps:**  
Vêtements de travail protecteurs  
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2023

Nom du produit: *Wormox*

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	
· État physique	Solide
· Couleur:	Jaunâtre curry
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
· Point d'éclair	Non inflammable.
· Température d'auto-inflammation	>400 °C
· pH à 20 °C	6,24 (CIPAC MT 75.3)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Masse volumique à 20 °C:	0,579 g/ml (CIPAC MT 186)
· Caractéristiques des particules	OECD 110: par diffraction laser D(v, 0.1)=3.66 µm, D(v, 0.5)=16.45 µm, D(v, 0.9)= 49.11 µm

#### · 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Poudre
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2023

**Nom du produit:** *Wormox*

(suite de la page 5)

· **Explosibles désensibilisés** néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Stable dans les conditions normales d'emploi.  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.  
Éviter d'utiliser de l'eau à pH supérieur à 8, ou alors utiliser un agent acidifiant.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Ne pas mélanger le produit avec des produits alcalins tels que bouillon bordelaise, polysulfure de calcium etc.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	> 4,6 x 10 <sup>11</sup> CFU/kg (rat) (US EPA OPPTS 870.1100)
Dermique	LD50	> 5050 mg/kg (lapin) (US EPA OPPTS 870.1200)
Inhalatoire	LC50	>1,0 mg/l (2,4x10 <sup>7</sup> CFU/l Luft) (rat) (EPA/FIFRA 152A-12)

- **Remarque:** (étude sur un mélange très similaire)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Effet d'irritation possible.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Contient du *Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki*. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**  
Mélange (étude sur un mélange très similaire):  
Abeilles (*Aphis mellifera*)  
*Bacillus thuringiensis subsp. Kurstaki* EG 2348:

(suite page 7)



**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2023

**Nom du produit: Wormox**

(suite de la page 6)

LD50/48h/oral: > 100 µg a.s./abeilles (OECD 213)  
LD50/48h/contact: > 25 µg a.s./abeilles (FIFRA-Richtlinie 154-24)  
Ver de terre (*Eisenia fetida*)  
*Bacillus thuringiensis* subs. *Kurstaki* EG 2348:  
LC50/14d: > 1000 mg a.s./sol (OECD 207)  
NOEC/14d: 1000 mg a.s./sol (OECD 207)  
Arthropode Non-cibles:  
*Bacillus thuringiensis* subs. *Kurstaki* EG 2348:  
LR50/48h/contact: > 0,56 mg Btk/animal (*Brachymeria intermedia*)  
LR50/48h/contact: > 0,56 mg Btk/animal (Green lacewing larvae)  
LR50/96h/contact: > 2,24 Btk/ha (*Chrysopa carnea* larvae, test d'époussetage, résidu et orale)  
LR50/48h/contact: > 0,56 mg Btk/animal (*Coccinelle*)  
LR50: > 1968,8 Btk/ha (*Aphidius rhopalosiphii*)  
LR50: > 1968,8 Btk/ha (*Typhlodromus pyri*)

• **Toxicité aquatique:**  
Mélange (étude sur un mélange très similaire):  
LC50/30d: > 10 mg a.s./L équivalent à > 1,0 x 10<sup>5</sup> CFU/g (*Salmo gairdneri*; Méthode: FIFRA No. 154A-19)  
LC50/30d: > 41.5 mg a.s./L équivalent à > 1,0 x 10<sup>6</sup> CFU/L (*Oncorhynchus mykiss*; Méthode: FIFRA No. 154A-19)  
LC50/32d: > 100 mg a.s./L équivalent à > 1,05 x 10<sup>10</sup> CFU/L (*Cyprinodon variegatus*; Méthode: FIFRA No. 154A-19)  
EC50/48h: > 41.5 mg a.s./L (*Daphnia magna*, OECD 202)  
EC50/21d: > 8.4 x 10<sup>9</sup> CFU/L (*Daphnia magna*, Méthode: FIFRA No. 154A-19)  
EC50/72h: > 1.0 x 10<sup>9</sup> CFU/L (> 42 mg Btk/L) (*Selenastrum capricornutum*, OECD 201)  
EC50/96h: > 1,47 mg/L (*Selenastrum capricornutum*, Méthode: FIFRA No. 154-22)

*Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki* EG 2348  
EC50/21d: > 4,8 x 10<sup>9</sup> CFU/L (*Daphnia magna*; Méthode: FIFRA No. 154A-19)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

Le *Bacillus thuringiensis* montre une perte rapide de l'activité en réponse à la lumière UV; l'augmentation de l'humidité contribue également à cette réduction. Des valeurs élevées de pH (pH>8) réduisent également l'activité insecticide.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non applicable; la substance est non pathogène pour les organismes non cibles et reproduction dans les organismes non cibles n'a été vu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Le Btk a une grande capacité d'adsorption sur les fractions argileuses dans le sol et ne montre aucun signe de lessivage. Le risque de contamination des eaux souterraines est donc considéré comme négligeable.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**• **PBT:** Non applicable.• **vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**• **Autres indications écologiques:**• **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**• **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

• **Code déchet:** 02 01 09: déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2023

**Nom du produit:** *Wormox*

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.  
Éviter chaque contact inutile avec le produit.  
L'emploi abusif peut nuire à la santé.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA
- **Contact:**  
Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch
- **Acronymes et abréviations:**  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2